

Régime de retraite Prestations déterminées



10^e anniversaire du Régime de retraite de Postes Canada!

Le Régime de retraite de Postes Canada, l'un des plus importants régimes de retraite offerts par un seul employeur au Canada, a célébré son 10^e anniversaire le 1^{er} octobre 2010.

Le 1^{er} octobre 2000, Postes Canada a mis en place son propre régime de retraite, se séparant ainsi du régime de retraite de la fonction publique. Tous les employés de Postes Canada qui participaient à l'ancien régime sont passés au nouveau régime.

Au cours des dix dernières années, il y a eu plusieurs changements :

- Au 31 août 2010, la participation au Régime est passée d'environ 55 000 participants actifs à plus de 81 000 participants actifs, pensionnés, participants avec pension différée et bénéficiaires. Les pensionnés représentent plus de 20 000 participants (près de 25% des participants).
- L'actif de la caisse de retraite a augmenté et est passé de 6,9 milliards de dollars à presque 14,5 milliards de dollars au 30 septembre 2010.
- Le Centre du régime de retraite de Postes Canada est ouvert depuis six ans et offre aux participants un certain nombre de services qui étaient auparavant confiés à un sous-traitant.

- Nous avons élaboré des outils de communication afin de bien renseigner nos participants :
 - Le site Web : retraitescp.com Le rapport annuel du Régime Le relevé personnel de prestations de retraite
 - Le bulletin *Parlons régime de retraite* Le bulletin pour les pensionnés *Encontact*
- Un volet à cotisations déterminées pour les nouveaux employés cadres et exempts a été ajouté à notre Régime et est en vigueur depuis le 1er janvier 2010.

Bien qu'il y ait eu de nombreux changements, nos objectifs sont restés les mêmes :

- Le Service des pensions s'engage à offrir d'excellents services à tous les participants au Régime.
- La direction, en collaboration avec le Conseil d'administration de Postes Canada, continue à travailler fort pour protéger nos prestations de retraite en veillant à ce qu'il y ait suffisamment de fonds en place pour que nos prestations de retraite soient disponibles au moment où nous en aurons besoin.

Normes révisées pour les valeurs actualisées

Lorsque l'Institut canadien des actuaires (ICA) a révisé ses normes pour calculer les valeurs actualisées (valeurs de transfert) à compter d'avril 2009, les deux changements suivants ont été reportés au 1^{er} février 2011 :

- Les taux de mortalité prévus seront basés sur un tableau des générations plutôt que sur un tableau statique.
- Les taux d'intérêt (taux d'actualisation) prévus seront déterminés au terme d'un mois plutôt qu'au terme de deux mois.

QU'EST-CE QUE CELA SIGNIFIE POUR UN PARTICIPANT AU VOLET À PRESTATIONS DÉTERMINÉES DU RÉGIME?

Ces changements peuvent occasionner des changements mineurs aux valeurs actualisées pour les participants qui quittent Postes Canada et qui sont admissibles à une valeur actualisée.

Pour obtenir plus de renseignements sur les valeurs actualisées ou sur les changements apportés en 2009 aux normes de l'ICA, consultez le bulletin *Parlons régime de retraite* d'avril 2009, sous la rubrique Formulaires et publications du site **retraitescp.com**.

Restrictions

La mention Régime dans la section Parlons régime de retraite désigne le Régime de pension agréé de la Société canadienne des postes. Les prestations exactes que vous recevez du Régime sont régies par le texte officiel du Régime qui est la référence finale dans tous les cas de différends. Pour obtenir plus de renseignements sur les termes utilisés dans cette section, veuillez consulter le site **retraitescp.com**. Vous trouverez également des précisions dans Votre relevé personnel de prestations de retraite et dans Votre livret d'information.

Hiver 2010 contact 27



Taux de cotisation des employés pour 2011

Comme nous l'avons communiqué l'été dernier aux participants au Régime, le taux de cotisation des employés augmentera de 0,4 % à compter du 1er janvier 2011.

Cette augmentation n'aura aucune incidence sur les participants ayant atteint 35 ans de service admissible et qui cotisent à un taux de 1 % des gains ouvrant droit à pension.

Pour 2011, les employés devront cotiser :

- 6,1 % des gains ouvrant droit à pension jusqu'à concurrence du MGAP* de 2011; et
- 9,6 % des gains ouvrant droit à pension excédant le MGAP* de 2011.

Reportez-vous à l'exemple de calcul ci-dessous.

Comment vos cotisations sont-elles calculées?

Vos prestations de retraite de Postes Canada sont intégrées au Régime de pensions du Canada (RPC) ou au Régime de rentes du Québec (RRQ). Cette intégration réduit vos cotisations au Régime et le montant de votre pension pour tenir compte du fait que vous cotisez également au RPC ou au RRQ et que vous recevez des prestations en vertu de celui-ci.

Une fois que vos gains ouvrant droit à pension dépassent la limite du MGAP*, vos cotisations au RPC ou au RRQ s'arrêtent et vos cotisations au Régime augmentent.

Voici comment sont calculées les cotisations pour un participant avec des gains ouvrant droit à pension de 49 000 \$ par année :

2010		2011			
5,7 % x 47 200 \$ = (MGAP*)	2 690,40 \$	6,1 % x 48 300 \$ = 2 946,30 \$ (MGAP*)			
9,2 % x 1 800 = (49 000 - 47 200) (MGAP*)	165,60	9,6 % x 700 = 67,20 (49 000 - 48 300) (MGAP*)			
Cotisations annuelles totales 2 856,00 \$		Cotisations annuelles totales 3 013,50 \$			
Cotisations approximatives par paie 109,85 \$		Cotisations approximatives par paie 115,90 \$			

^{*} Le MGAP (maximum des gains annuels ouvrant droit à pension) est une limite des gains fixée par le gouvernement chaque année pour déterminer les taux de cotisation au Régime de pensions du Canada (RPC) ou au Régime de rentes du Québec (RRQ). Le montant du MGAP était de 47 200 \$ en 2010 et sera de 48 300 \$ en 2011.

28 contact Hiver 2010

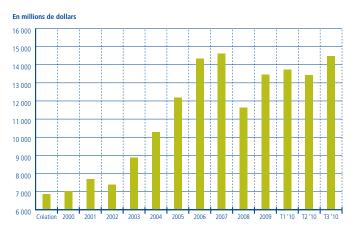
Conjoncture du marché

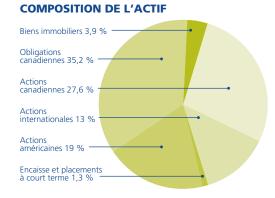
Au cours du troisième trimestre de 2010, on a relevé une hausse en ce qui concerne les marchés des actions grâce à la stabilisation de l'économie. L'indice composé S&P/TSX canadien a connu une hausse de 10,3 %. En ce qui a trait au dollar canadien, l'indice S&P 500 aux États-Unis a augmenté de 7,4 %, et l'indice EAEO a connu une hausse de 12,4 %. L'indice obligataire universel DEX a augmenté de 3,2 % pendant le trimestre. La Banque du Canada a relevé à deux reprises son taux d'intérêt de 0,25 % afin de faire passer à 1 % son taux de financement à un jour. Le tableau suivant fait état du rendement de la caisse (% de rendement).

CATÉGORIE D'ACTIF	VALEUR DU MARCHÉ (EN MILLIONS DE DOLLARS)	2010 JUILL. – SEPT. (%)	2010 CA (%)	2009 ANNÉE (%)	2008 ANNÉE (%)	2007 ANNÉE (%)	2006 ANNÉE (%)	2005 ANNÉE (%)
Revenu fixe								
Encaisse et placements à court terme	181,2	1,6	1,8	1,7	3,0	3,2	4,1	2,7
Obligations canadiennes	5 096,5	3,5	7,8	8,7	3,7	3,5	2,4	8,6
Actions								
Actions canadiennes	4 001,1	10,2	6,0	33,0	-32,0	9,0	18,9	25,2
Actions américaines	2 747,4	7,6	2,2	9,9	-21,6	-10,7	16,9	3,4
Actions internationales	1 878,2	13,6	0,1	16,3	-37,4	-5,1	28,4	13,2
Biens immobiliers	567,9	1,9	5,6	-9,1	-1,5	16,8	24,8	17,2
Total du Régime de pension agréé	14 472,3	7,26	5,21	16,19	-19,27	2,09	14,25	13,73
Point de référence		7,15	5,33	15,79	-17,58	0,91	12,98	11,17

Points saillants des placements

- Pour le troisième trimestre, le taux de rendement de la caisse se situait à 7,26 % par rapport au point de référence de 7,15 %. Jusqu'à présent, le rendement de la caisse de retraite est de 5,21 % par rapport au point de référence de 5,33 %.
- Au 30 septembre 2010, la caisse avait un actif de 14 472,3 millions de dollars.
- Le Régime a eu des rentrées nettes de 81,8 millions de dollars au cours du troisième trimestre, dont 106,3 millions de dollars en paiements de solvabilité spéciaux. Nous avons réduit les biens immobiliers de 19,7 millions de dollars et l'encaisse et les placements à court terme de 16 millions de dollars. Pendant le trimestre, nous avons affecté 30 millions de dollars à des actions américaines, 35 millions de dollars à des actions internationales, 47,7 millions de dollars au compte de couverture de change et 11,8 millions de dollars aux fonds d'investissement privés.





Points saillants de la composition de l'actif

- Au 30 septembre 2010, 63,5 % de l'actif ont été affectés à des actions et à des biens immobiliers, ce qui dépasse légèrement la composition de l'actif visée (62,5 %). Les actions canadiennes représentaient 27,6 % du total, les actions américaines, 19 %, les actions internationales, 13 % et les biens immobiliers, 3,9 %.
- Un pourcentage de l'actif de 36,5 % a été investi dans des obligations et des placements à court terme, par rapport à une composition de l'actif visée de 37,5 %. Ce chiffre comprend 7,7 % d'obligations à rendement réel, 27,5 % d'obligations canadiennes et 1,3 % de placements de fonds liquides et de placements à court terme.

Hiver 2010 contact 29

Régime de pensions du Canada et Régime de rentes du Québec : Quand commencer? À 60 ans, 65 ans ou entre 60 et 65 ans?

Bien que bon nombre de gens choisissent de toucher leurs prestations de retraite du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec (RPC/RRQ) à l'âge de 65 ans, vous pouvez recevoir une pension réduite du RPC/RRQ dès l'âge de 60 ans.

Si vous commencez à recevoir vos prestations de retraite du RPC/RRQ							
entre 60 à 65 ans	à 65 ans	entre 65 à 70 ans	après l'âge de 70 ans				
Vous recevrez des prestations de retraite du RPC/RRQ réduites de 0,5 % par mois avant l'âge de 65 ans, lesquelles calculées à partir du moment où vous commencez à recevoir des prestations de retraite du RPC/RRQ.	Vous recevrez le plein montant des prestations de retraite du RPC/RRQ auquel vous avez droit.	Vous recevrez des prestations de retraite du RPC/RRQ qui augmenteront de 0,5 % par mois après l'âge de 65 ans jusqu'à ce que vous atteigniez l'âge de 70 ans. Ces prestations sont calculées à partir du moment où vous commencez à recevoir des prestations de retraite du RPC/RRQ.	Vous recevrez le montant de prestations de retraite du RPC/RRQ que vous auriez reçu à l'âge de 70 ans.				

Nota: Les facteurs de rajustement pour les retraites anticipées et tardives font actuellement l'objet d'un examen et pourraient changer. Les changements proposés, dont la mise en œuvre progressive est prévue pour l'année 2011, pourraient se traduire par des versements plus élevés pour ceux qui attendront après l'âge de 65 ans et par des versements moins élevés pour ceux qui commenceront à recevoir leurs prestations de retraite avant l'âge de 65 ans. Toutes les modifications approuvées vous seront communiquées dans un prochain bulletin *Parlons régime de retraite*. Entre-temps, vous pouvez consulter les sites **servicecanada.gc.ca** ou **rrq.gouv.qc.ca** pour toute mise à jour.

QU'ADVIENT-IL DE VOS PRESTATIONS DE RETRAITE DE POSTES CANADA (RENTE VIAGÈRE ET PRESTATION DE RACCORDEMENT+) SI VOUS DÉCIDEZ DE TOUCHER VOS PRESTATIONS DE RETRAITES DU RPC/RRQ PLUS TÔT?

Peu importe la date de début de vos prestations de retraite du RPC/RRQ,

- votre rente viagère vous sera versée jusqu'à votre décès et
- votre prestation de raccordement vous sera versée jusqu'à votre 65° anniversaire de naissance, votre décès ou le début de prestations d'invalidité du RPC/RRQ, selon la première de ces éventualités. Votre prestation de raccordement de Postes Canada ne cessera pas si vous choisissez de toucher votre prestation de retraite du RPC/RRQ (autre qu'une prestation d'invalidité du RPC/RRQ) avant l'âge de 65 ans.

COMMENT DÉTERMINER LE MOMENT LE PLUS OPPORTUN POUR TOUCHER LES PRESTATIONS DE RETRAITE DU RPC/RRQ?

Il s'agit d'une décision très personnelle et qui dépend de votre situation. Vous devriez tenir compte de vos dépenses, de vos autres sources de revenus de retraite, de votre santé et de vos régimes de retraite.

Vous avez besoin de plus amples renseignements pour prendre une décision?

- •Pour le RPC, consultez le site servicecanada.gc.ca ou composez le 1 800 277-9915 (ATS: 1 800 255-4786).
- Pour le RRQ, consultez le site rrg.gouv.gc.ca ou composez le 1 800 463-5185 (ATS: 1 800 603-3540).

Une estimation de vos prestations de retraites réduites et non réduites du RPC/RRQ peut également vous être donnée.

VŒUX POUR LA PÉRIODE DES FÊTES

L'équipe de la pension de Postes Canada vous souhaite, à vous et à votre famille, de très joyeuses Fêtes.

Nous apprécions vos commentaires. Veuillez nous les envoyer, ainsi que toutes suggestions sur les sujets que vous aimeriez voir abordés, à l'adresse suivante :

SERVICE DES PENSIONS 2701 PROM RIVERSIDE BUREAU B320 OTTAWA ON K1A 0B1

Courriel: pension.services@postescanada.ca



30 **contact** Hiver 2010

[†] Vos prestations de retraite de Postes Canada sont intégrées à votre RPC/RRQ. Cette intégration réduit vos cotisations au Régime de retraite de Postes Canada ainsi que le montant de votre pension pour tenir compte du fait que vous cotisez également au RPC/RRQ et que vous recevez des prestations en vertu de celui-ci. Votre prestation de raccordement de Postes Canada vient s'ajouter à votre revenu jusqu'à ce que vous atteigniez l'âge de 65 ans (lorsque les prestations du RPC/RRQ seront versées en entier).